



# Conseil d'établissement primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice



## Procès-verbal

Séance du mardi 22 mars 2022 à 20h00

Salle des Combles, Saint-Sulpice

<b>Présences :</b>	M. Jean CEPPI – Mme Anne MERMINOD – M. Amaury DAELE – M. Bertrand DE RHAM – Mme Ilaria PRETELLI – M. Rabia AMOR – M. Neal GAUVIN – M. Dimitri TORREGROSSA – M. Vincent JOST – Mme Stefania HOFMANN – Mme Janik ALTHAUS – M. Christophe DONY – M. Robin NICHELE – Mme Marcia TAPIA
<b>Excusés :</b>	Mme Karolina BOJKOWSKA – Mme Alexandra MONNOT – Mme Mirela VERSCHUEREN – Mme Aroua THEBTI – M. Stéphane GABRIEL – Mme Florence POJER
<b>Absents :</b>	-
<b>Procès-verbal :</b>	Danielle Menoud

---

## 1. Accueil

M. Jean CEPPI ouvre la séance, il souhaite la bienvenue à tout le monde. Les excusés sont annoncés. Il est précisé que l'enregistrement de la séance est effacé dès que le procès-verbal est transcrit.

## 2. Liste de présence

Conformément à ci-dessus, le quorum est atteint.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## 4. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 5. Communication de la Direction

Mme Stefania HOFMANN, Directrice, annonce l'état de la situation par rapport au COVID. Les mesures contre la pandémie sont quasiment toutes levées. Il y a encore quelques élèves malades. Les tests de dépistage sont effectués. Il est noté une grande solidarité entre les enseignants, ceux-

ci se remplacent au pied levé ou se proposent volontairement pour remplacer les collègues malades sur leurs heures de congé. Les camps de ski (sauf une classe) ont été annulés.

La situation en Ukraine a apporté la venue de 9 enfants à Saint-Sulpice. Ils sont scolarisés. Les mesures d'accompagnement pour apprendre au plus vite le français et l'écriture ont été mises en place. Ils bénéficient tous d'un entretien d'accueil avant d'être répartis dans les classes. Un enseignant sera engagé afin de palier cette problématique. Les communes ont mis en place des moyens d'aide à l'accueil. Pour le moment, aucune demande de besoins n'a été faite. Plusieurs pistes sont à l'étude au cas où des demandes arriveraient (type Vestiaires, groupe de Troc, etc.)

Les projets reprennent : la rencontre avec le groupe des délégués de classe fait ressortir :

- Ils seraient d'accord de participer à la prochaine séance du Conseil d'Etablissement
- Organisation du Bal des 11<sup>ème</sup>
- La soirée des talents au mois de mai
- Projet de récupération de vieux portables en vue de recyclage
- Ils ont également demandé un « year book »

A la Concorde :

- des plantations ont été faites en relation avec le WWF, avec la voirie

A la Plaine :

- le projet de la cour à la Plaine avance (rencontre entre les enseignants et la commune) y aura une demande au Fond Federer
- moments de danse

Aux Pâquis :

- « légumes perchés » en-dessous du collège.

Visites à la ferme pour la plupart des classes 1-6P

## **6. Communications des groupes représentés (communes, parents, organisations, école)**

Organisations : l'APE organise la manifestation : « Science Sulpice 3 » le 27 mars. Et un apéritif de fin d'année le jour de la fin des classes.

## **7. Date de la prochaine séance**

Mardi 7 juin 2022 à 20h00 à Chavannes-près-Renens.

## **8. Divers et propositions individuelles**

M. le Président rappelle le cadre des sujets qui peuvent être abordés dans le Conseil d'établissement par la Loi sur l'enseignement obligatoire (base légale du Conseil d'Etablissement). Certaines demandes doivent être acheminées à leurs destinataires (école, département, autorités, etc.) plutôt qu'au Conseil d'établissement. Exemple : l'aménagement de la cour d'école est un sujet pour l'organisation des Communes et doit être adressé au Service des bâtiments.

Le Conseil d'établissement a comme but premier :

- Concourir à l'insertion de l'établissement dans la vie locale,
- le Conseil d'Etablissement doit appuyer l'ensemble des groupes représentés dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement,

- Veiller à la cohérence de la journée de l'enfant/élève,
- Formuler des propositions à l'intention des instances compétentes,
- Le Conseil d'Etablissement permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement, les autorités locales, la population et les parents d'élève.

Trois divers ont été reçus dans les temps :

1. M. Neal Gauvin demande : quid de l'accès aux toilettes au collège de La Planta ? Suite à du vandalisme, l'accès aux toilettes a été fermé. La Direction n'en a été avertie qu'au moment où le mail de M. Gauvin a été envoyé. Il faut donc impérativement envoyer ce genre de demande directement à la Direction des écoles. Dorénavant, l'accès aux toilettes ne sera fermé que le temps de les remettre en état. Les projets d'amélioration de l'ambiance (respect et bienveillance) seront repris. Des collaborations entre les parents, l'école et l'APE seront mises sur pied.

Le collège de La Planta a été choisi pour être le pilote de la mise en place de distribution de matériel menstruel. Le matériel sera à disposition dans les toilettes des filles dès la semaine prochaine. Une étude sera faite sur l'utilisation. L'intervention de l'infirmière scolaire aura lieu dans toutes les classes et des livres ont été mis à disposition. Concernant le vandalisme des toilettes, il est évoqué la corrélation entre les dépréciations et l'état du bâtiment (rénovation). Un bilan d'étude sera bientôt mis en route. Il servira à identifier les problèmes et leur niveau d'urgence.

2. M. Dimitri Torregrossa demande : quid des aménagements de la cour du collège de la Plaine ? Aux niveaux des travaux, c'est de compétence communale et il y a une réflexion actuellement concernant le terrain multisport accepté par le Conseil communal dans le préavis N° 7/2021. Il a été mis à disposition des élèves des jeux ainsi que de la musique. Dès que des informations complémentaires sur les travaux seront à disposition, M. le Président enverra un mail aux membres du Conseil d'Etablissement.

Demande d'avis sur la réception et le déploiement de recommandations du département relatif à l'apprentissage des langues étrangères. Ce sujet n'est pas du ressort du Conseil d'Etablissement. L'application et le contrôle de l'application des directives du département au sein d'un établissement scolaire sont du ressort du département. Il s'agit de recommandations et celles-ci seront transmises à la conférence des maîtres.

3. M. Amaury DAELE demande : quid de l'accueil des enfants ukrainiens réfugiés ? Il a été répondu au point 5. Il demande comment il est possible d'aider. La Direction est en contact permanent avec le département. La Municipalité de Chavannes a accepté s'assurer les mesures prévisionnelles en terme de financement s'il y avait besoin (exemple : repas à l'école). La commune se portera garante de l'accueil de ces enfants. La société civile « Solidarité Ukraine » est déjà à pied d'œuvre pour être prête lorsqu'il le faudra, d'autres associations également. Les équipes dans les écoles sont compétentes et sont prêtes à soutenir. Pour le moment, tout est sous contrôle. La question des personnes sans statut n'est pas nouvelle et les équipes sont rodées. Chaque enfant a sa place ici.

4. M. Rabia AMOR demande : quid des travaux et de la sécurité sur le chemin de l'école à l'avenue de la Gare/avenue de la Concorde ? (photos en annexe) Il est expliqué la problématique des chantiers. Tout a été fait pour la sécurité dans le respect de la Loi et les normes (IIC, la police des chantier, PolOuest). A cause des gros véhicules (camions, bus) les solutions ne sont pas optimum. Si les piétons continuent à contourner la barrière, c'est que la mesure doit être revue. M. le Président regarde avec son Chef de service quant à la

praticabilité du trottoir côté Alpes. La question va être apportée en Municipalité de la prise en charge des mesures d'accompagnement (patrouilleurs, police, Securitas, etc.) au moment de la sortie des classes. Les participants au Conseil d'Etablissement peuvent écrire aux autorités communales, Service des travaux, s'adresser aux Conseillers communaux.

Aucun autre divers n'étant demandé, la séance est levée à 21h36.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire  
 primaire et secondaire  
de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice

Présidence :



Jean CEPPI

Secrétariat :



Danielle Menoud